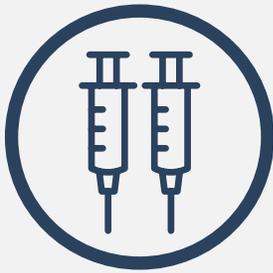




COVID-19

Diminution de la durée de l'isolement*

Un retour au travail après 5 jours est possible



Pour les travailleurs adéquatement vaccinés (au moins 2 doses)

+



Après au moins 24 heures sans fièvre

+



S'il y a régression des symptômes (toux, mal de gorge, perte du goût ou de l'odorat)

Si ces conditions ne sont pas respectées, la période d'isolement de 10 jours est maintenue

Lorsque possible, privilégier le télétravail

Au retour au travail, appliquer les mesures de prévention (port du masque de qualité, distanciation physique et limitation des interactions)

* Hors des milieux de soins